

langdon

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
États financiers
Au 31 décembre 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon (le Fonds)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500
Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215
Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations du Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers du Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers du Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 27 mars, 2026

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
États de la situation financière
Au 31 décembre 2025

	Note	2025	2024
Actif			
Actif courant			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		47 630 510 \$	38 997 404 \$
Trésorerie		756 647	1 320 725
Montant à recevoir sur la souscription de parts		59 392	12 892
Dividendes et intérêts à recevoir		51 142	37 194
Autres montants à recevoir		181 283	193 385
		48 678 974	40 561 600
Passif			
Passif courant			
Montant à payer pour le rachat de parts		35 424	-
Frais de gestion à payer		34 279	29 526
Dettes d'exploitation		134 181	352 479
Distributions à payer		-	3 606
		203 884	385 611
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		48 475 090 \$	40 175 989 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A		5 163 551	4 598 157
Catégorie F		31 646 825	26 387 671
Catégorie I		1 493 050	775 864
Catégorie P		5 371 671	4 469 981
Catégorie O		4 799 993	3 944 316
		48 475 090 \$	40 175 989 \$
Parts rachetables en circulation			
Catégorie A		376 790	369 369
Catégorie F		2 227 318	2 073 163
Catégorie I		97 554	58 414
Catégorie P		370 010	345 203
Catégorie O		343 378	319 370
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, par catégorie			
Catégorie A		13,70 \$	12,45 \$
Catégorie F		14,21	12,73
Catégorie I		15,30	13,28
Catégorie P		14,52	12,95
Catégorie O		13,98	12,35

Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les notes ci-jointes.

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
États du résultat global
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus			
Gain (perte) net sur les placements			
Dividendes		655 028 \$	647 671 \$
Intérêts à distribuer		3 565	29 323
Autres revenus		27 048	-
Gain net réalisé à la vente de placements		4 476 737	2 433 979
Variation nette de la juste valeur latente des instruments		3 614 162	1 769 696
Gain net sur les placements		8 776 540	4 880 669
Gain (perte) net réalisé sur les opérations en devises		(47)	2
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur la conversion de devises		6	(18)
Gains (pertes) réalisés et latents sur les opérations en devises		(41)	(16)
Total des revenus (pertes)		8 776 499	4 880 653
Charges			
Frais de gestion	7	533 956	437 974
Honoraires du comité d'examen indépendant		9 449	7 845
Primes de rendement	7	-	660
Coûts de transactions		93 528	46 613
Honoraires d'audit		24 032	29 449
Frais d'administration et droits de garde		143 900	165 808
Frais juridiques		17 709	54 625
Honoraires pour services fiscaux		9 253	13 058
Total des charges		831 827	756 032
Moins les charges absorbées par le gestionnaire	7	(98 717)	(183 706)
Total des charges après absorption par le gestionnaire		733 110	572 326
Total de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		8 043 389 \$	4 308 327 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie			
Catégorie A		824 921	417 532
Catégorie F		5 266 406	2 742 361
Catégorie I		209 695	99 289
Catégorie P		901 690	546 336
Catégorie O		840 677	502 809
Total de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		8 043 389 \$	4 308 327 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, par catégorie			
Catégorie A		2,29 \$	1,38 \$
Catégorie F		2,51	1,55
Catégorie I		3,02	1,80
Catégorie P		2,60	1,68
Catégorie O		2,62	1,68

Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les notes ci-jointes.

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	Catégorie A Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Catégorie A Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Catégorie F Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Catégorie F Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		4 598 157 \$	3 010 351 \$	26 387 671 \$	17 513 639 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		824 921	417 532	5 266 406	2 742 361
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables					
Revenu net de placement		301	-	(301)	-
Gain net réalisé sur les placements		(355 746)	(232 872)	(2 130 606)	(1 396 106)
Remboursement de capital		-	(1 464)	-	(8 895)
Total des distributions versées aux porteurs de parts rachetables		(355 445)	(234 336)	(2 130 907)	(1 405 001)
Opérations sur parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables		436 575	1 349 630	4 761 262	8 079 400
Réinvestissements des distributions versées aux porteurs de parts rachetables		348 975	234 035	1 776 919	1 176 138
Rachats de parts rachetables		(689 632)	(179 055)	(4 414 526)	(1 718 866)
Total des opérations sur parts rachetables		95 918	1 404 610	2 123 655	7 536 672
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice		565 394	1 587 806	5 259 154	8 874 032
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		5 163 551 \$	4 598 157 \$	31 646 825 \$	26 387 671 \$

Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les notes ci-jointes.

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	Catégorie I Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Catégorie I Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Catégorie P Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Catégorie P Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		775 864 \$	676 575 \$	4 469 981 \$	3 663 967 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		209 695	99 289	901 690	546 336
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables					
Revenu net de placement		-	-	(19 770)	(16 353)
Gain net réalisé sur les placements		(73 289)	(45 133)	(337 857)	(242 479)
Remboursement de capital		-	(287)	-	(2 020)
Total des distributions versées aux porteurs de parts rachetables		(73 289)	(45 420)	(357 627)	(260 852)
Opérations sur parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables		507 491	-	-	1 000 000
Réinvestissements des distributions versées aux porteurs de parts rachetables		73 289	45 420	357 627	260 851
Rachats de parts rachetables		-	-	-	(740 321)
Total des opérations sur parts rachetables		580 780	45 420	357 627	520 530
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice		717 186	99 289	901 690	806 014
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		1 493 050 \$	775 864 \$	5 371 671 \$	4 469 981 \$

Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les notes ci-jointes.

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Note	Catégorie O Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Catégorie O Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Total du Fonds Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Total du Fonds Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		3 944 316 \$	2 641 186 \$	40 175 989 \$	27 505 718 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		840 677	502 809	8 043 389	4 308 327
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables					
Revenu net de placement		-	(2 310)	(19 770)	(18 663)
Gain net réalisé sur les placements		(317 397)	(228 123)	(3 214 895)	(2 144 713)
Remboursement de capital		-	(1 493)	-	(14 159)
Total des distributions versées aux porteurs de parts rachetables		(317 397)	(231 926)	(3 234 665)	(2 177 535)
Opérations sur parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables		15 000	800 320	5 720 328	11 229 350
Réinvestissements des distributions versées aux porteurs de parts rachetables		317 397	231 927	2 874 207	1 948 371
Rachats de parts rachetables		-	-	(5 104 158)	(2 638 242)
Total des opérations sur parts rachetables		332 397	1 032 247	3 490 377	10 539 479
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice		855 677	1 303 130	8 299 101	12 670 271
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		4 799 993 \$	3 944 316 \$	48 475 090 \$	40 175 989 \$

Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les notes ci-jointes.

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
Tableaux des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Note	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 043 389 \$	4 308 327 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Produit de la vente ou de l'échéance de placements	29 165 220	16 546 922
Achats de placements	(29 707 427)	(25 457 675)
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements	(4 476 737)	(2 433 979)
Variation nette de la juste valeur latente des instruments	(3 614 162)	(1 769 696)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(215 391)	(75 174)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(805 108)	(8 881 275)
Activités de financement		
Produit de la souscription de parts rachetables	5 673 828	11 263 507
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(364 064)	(225 558)
Montant versé au rachat de parts rachetables	(5 068 734)	(2 640 294)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement**	241 030	8 397 655
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(564 078)	(483 620)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 320 725	1 804 345
Trésorerie à la clôture de l'exercice	756 647 \$	1 320 725 \$
Informations supplémentaires		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	641 080 \$	633 567 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	3 565 \$	5 857 \$
Intérêts payés	-	-

Les présents états financiers doivent être lus en parallèle avec les notes ci-jointes.

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
Inventaire du portefeuille
Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% du total
Énergie				
3 500 000	Logan Energy Corp.	2 694 364	2 975 000	6,1
150 000	PrairieSky Royalty, Ltd.	3 511 008	4 054 500	8,4
362 600	Storm Development Corp.	1 933 606	2 356 900	4,8
25 000	TerraVest Industries Inc.	3 070 660	4 112 750	8,5
		11 209 639	13 499 150	27,8
Industrie				
12 000	Boyd Group Services Inc.	2 473 755	2 623 560	5,4
100 000	Quincaillerie Richelieu Ltée	3 554 520	3 956 000	8,2
		6 028 275	6 579 560	13,6
Consommation discrétionnaire				
100 000	A & W Food Services of Canada Inc.	3 747 060	3 776 000	7,8
35 000	Groupe Dynamite Inc.	596 307	2 893 450	6,0
		4 343 367	6 669 450	13,8
Produits de première nécessité				
5 500 000	Pharmacorp Rx Inc.	2 304 500	2 502 500	5,2
2 750 000	Pharmacorp Rx Inc., bons de souscription (éch. le 10 nov. 2027)	5 500	165 000	0,3
		2 310 000	2 667 500	5,5
Produits financiers				
55 000	Société financière Definity	3 048 922	4 176 150	8,6
200 000	Dominion Lending Centres Inc.	1 730 437	1 990 000	4,1
30 000	EQB Inc.	2 467 478	3 116 700	6,5
175 000	The Westaim Corporation	4 056 587	4 462 500	9,2
		11 303 424	13 745 350	28,4
Immobilier				
10 000	FirstService Corporation	2 183 845	2 134 500	4,4
500 000	StorageVault Canada Inc.	2 228 293	2 335 000	4,8
		4 412 138	4 469 500	9,2

Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon
Inventaire du portefeuille
Au 31 décembre 2025

Ajustements au titre des coûts de transactions	(46 382)		
<hr/>			
Total des placements	39 560 460	47 630 510	98,3
<hr/>			
Autres actifs, moins les passifs		844 580	1,7
<hr/>			
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		48 475 090	100,0
<hr/>			

1. Structure

Le Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable établie selon les lois de l'Ontario, aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 28 juillet 2022. Langdon Equity Partners Ltd. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») et le fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds.

L'adresse du siège social du Fonds est le 130, Bloor Street West, Suite 1000, Toronto (Ontario) M5S 1N5.

L'objectif de placement du Fonds est d'offrir aux investisseurs une croissance du capital à long terme essentiellement par l'intermédiaire de placements dans des actions ordinaires de petites sociétés canadiennes.

La date de début des activités pour chaque catégorie de parts du Fonds est présentée ci-dessous.

Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie P	Catégorie O
29 août 2022	29 août 2022	29 août 2022	31 août 2022	25 janvier 2023

Le conseil d'administration du gestionnaire et du fiduciaire a approuvé les états financiers le 27 mars 2026.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net.

Aucune norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 n'a eu d'effet significatif sur les états financiers du Fonds.

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2026 et n'ont donc pas été appliquées de façon anticipée aux fins de la préparation des présents états financiers. Le Fonds a évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications :

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027). L'IASB a publié une nouvelle norme sur la présentation des états financiers et les informations à fournir dans ceux-ci, qui remplace IAS 1 et qui porte principalement sur des mises à jour à l'état du résultat global. Les nouveaux concepts clés faisant leur apparition dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat global avec des sous-totaux définis;
- une disposition relative à la détermination du résumé structuré le plus utile pour présenter les charges dans l'état du résultat global;
- les informations à fournir dans une seule note dans les états financiers pour certaines mesures de la performance qui sont présentées hors des états financiers de l'entité (c.-à-d. les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes plus clairs sur le regroupement ou la ventilation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

L'IASB a publié des modifications à IFRS 7 *Instruments financiers: Informations à fournir*, parallèlement aux modifications à IFRS 9 *Instruments financiers*. Les modifications clarifient et bonifient les obligations d'information relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et introduisent des obligations d'information supplémentaires pour certains actifs financiers assortis de clauses conditionnelles et les instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications introduisent également des obligations d'information supplémentaires s'appliquant à la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique.

Le Fonds continue d'évaluer l'incidence de la norme et des modifications à venir.

Aucune autre norme ou modification de norme ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers du Fonds.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables utilisées pour établir les présents états financiers sont décrites ci-après. Les présents états financiers tiennent compte des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date de clôture de l'exercice, ainsi que des revenus et des charges pour la période de présentation de l'information. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

Classement et présentation

Actif — Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique qu'il a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur les données sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

En vertu de la méthode du Fonds, le gestionnaire doit évaluer l'information relative aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur, conjointement avec les autres informations financières pertinentes.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti.

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes normalisés de placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie provenant des placements sont arrivés à échéance ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans la variation nette de la juste valeur latente des instruments, dans l'état du résultat global de la période où ils se produisent.

La juste valeur des titres pour lesquels il n'existe aucun cours de marché est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces valeurs sont examinées de façon indépendante par le gestionnaire afin de garantir qu'elles sont raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente liée à l'évaluation, les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être très différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture. Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 4 traite des méthodes du Fonds concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

Les titres non cotés évalués au niveau 3 sont des placements dans des sociétés non cotées. Lorsqu'ils sont disponibles, les placements sont évalués en fonction de la transaction la plus récente portant sur les titres de la société. Lorsqu'il n'y a pas d'informations récentes ou que l'information n'est pas disponible, leur valeur est calculée à partir d'un certain nombre de facteurs, dont les flux de trésorerie disponibles.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue facilement convertibles en un montant de trésorerie connu.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

La valeur des actifs et des passifs, y compris les placements, libellés en devises est convertie en dollars canadiens à la date d'évaluation, aux taux de change fournis par un ou plusieurs fournisseurs de services d'établissement des prix. Les achats et les ventes de placements et les revenus et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. L'incidence des fluctuations des taux de change sur les placements est comptabilisée dans l'état du résultat global, dans les gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements et dans la variation de la juste valeur latente des placements. Le gain ou la perte réalisé et la plus-value ou moins-value latente découlant des autres transactions libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien sont présentés séparément.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Voir la note 10 pour obtenir le calcul.

Comptabilisation des revenus

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, sauf en ce qui concerne certains dividendes provenant de titres étrangers, pour lesquels cette date pourrait être passée; ces dividendes sont comptabilisés dès que le gestionnaire connaît la date ex-dividende.

Les intérêts à distribuer sont comptabilisés quotidiennement selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils représentent les intérêts reçus sur les dépôts en espèces à court terme.

Frais et charges

Les Fonds paient au gestionnaire des frais de gestion pour les services qu'il leur fournit, notamment la gestion des placements du Fonds, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale. Le gestionnaire paie certaines charges d'exploitation du Fonds en échange du paiement par ce dernier de frais de gestion à taux fixe pour chacune de ses catégories. Le gestionnaire prend en charge à l'occasion certains frais d'exploitation.

Le gestionnaire peut recevoir, sur chaque catégorie de parts des Fonds, une prime de rendement.

Les revenus, les charges, les gains et les pertes entre les catégories, ainsi que les gains et pertes réalisés et latents sont répartis quotidiennement entre les catégories en proportion de leur actif net. Les frais et charges propres à une catégorie, comme les frais d'administration et les coûts du comité d'examen indépendant, sont imputés directement à chaque catégorie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les honoraires versés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou à un autre cabinet membre du réseau PwC pour les services d'audit du Portefeuille de petites sociétés canadiennes Langdon géré par Langdon Equity Partners Ltd étaient de 19 565 \$ (29 449 \$ en 2024). Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 18 248 \$ (6 014 \$ en 2024).

Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement et qui comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont passés en charges et inscrits au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

Parts rachetables

Selon les normes IFRS de comptabilité, IAS 32 exige que les parts ou les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les parts rachetables du Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés au moins une fois l'an, en trésorerie, à la demande des porteurs de parts. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées dans les passifs financiers. Les souscriptions et les rachats comprennent les échanges entre différentes catégories du Fonds. Ces opérations sont exclues du poste « Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement » du tableau des flux de trésorerie.

Les parts rachetables du Fonds sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à toute date d'évaluation et à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part aux fins de souscriptions et de rachats est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds (c'est-à-dire la juste valeur totale de ses actifs moins celle de ses passifs) par le nombre total de parts en circulation à ce moment, et ce, chaque date d'évaluation, conformément aux dispositions de la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement aux fins des opérations des porteurs de parts. L'actif net est établi conformément aux normes IFRS de comptabilité et peut différer de la valeur liquidative du Fonds. Aux 31 décembre 2025 et 2024, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Montant à payer pour le rachat de parts

Conformément aux normes IFRS de comptabilité, les rachats, qu'ils soient exprimés en dollars ou en actions, doivent être comptabilisés dans les passifs lorsque le rachat de l'intégralité du montant ou du nombre de parts à racheter a été effectué le dernier jour de la période. Ainsi, les rachats réglés après la fin de la période, mais qui sont basés sur la valeur liquidative à la fin de la période, sont inscrits à titre de rachats à payer. Lorsqu'à la réception d'une demande de rachat, le montant ou le nombre de parts à racheter n'est pas encore déterminé, les parts demeurent comprises dans le capital du Fonds jusqu'à ce que la valeur liquidative utilisée pour calculer ce montant soit établie.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers nécessite de faire appel au jugement pour appliquer les méthodes comptables du Fonds et d'établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers du Fonds.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture. Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 4 traite des méthodes du Fonds concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

4. Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Méthodes et données d'entrée — Les méthodes et les données d'entrée ci-après sont utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs financiers. L'utilisation de certaines méthodes et données peut varier selon leur disponibilité et leur pertinence, et selon l'évolution des marchés et de la conjoncture économique.

Les actions sont habituellement évaluées, à la fermeture des bureaux le jour de l'évaluation des titres, au cours de clôture officiel ou au dernier prix de vente enregistré de la bourse ou du marché sur lequel elles sont négociées ou, s'il n'y a pas eu de vente, au dernier cours acheteur disponible.

Le prix des titres provient de la bourse ou du marché principal sur lequel ils sont négociés.

Classement — Le Fonds classe ses actifs et ses passifs en trois niveaux, en fonction des données d'entrée utilisées aux fins d'évaluation. Les valeurs du niveau 1 sont fondées sur des cours observés sur des marchés actifs pour des titres identiques. Les valeurs du niveau 2 sont basées sur des données de marché observables importantes, comme les cours de titres similaires et les cours des marchés inactifs. Les valeurs du niveau 3 sont fondées sur des données d'entrée non observables importantes reflétant les hypothèses qui, selon le gestionnaire, pourraient être raisonnablement utilisées par les intervenants du marché pour évaluer les titres. Le tableau suivant résume les types de données d'entrée utilisées pour évaluer les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur.

2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
\$				
Actif				
Placements en actions	42 606 110	2 667 500	2 356 900	47 630 510
Total des placements	42 606 110	2 667 500	2 356 900	47 630 510
2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
\$				
Actif				
Placements en actions	36 821 804	-	2 175 600	38 997 404
Total des placements	36 821 804	-	2 175 600	38 997 404

Au cours des périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir, des montants à payer et de l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur des titres cotés canadiens est fondée sur les cours de clôture des marchés à la fin de la période. Le cours utilisé pour les titres cotés canadiens est le cours de clôture. Ces instruments sont inclus au niveau 1.

Le cours de marché utilisé pour les fiducies d'investissement à participation unitaire non cotées est la valeur de sortie actuelle des parts. Ces instruments sont inclus au niveau 2.

La juste valeur des titres de capitaux propres non cotés est établie au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la clôture de chaque période. Lorsqu'une technique d'évaluation de ces instruments repose sur des données non observables importantes, ces instruments sont classés au niveau 3.

Évaluations de la juste valeur à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3)

Le tableau suivant présente un rapprochement de tous les instruments financiers de niveau 3 pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024, notamment les gains (pertes) réalisés et latents compris dans les résultats :

2025							
	Solde à l'ouverture de la période	Achats	Ventes	Gains réalisés	Gain (perte) latent	Solde à la clôture de la période	Variation des gains (pertes) latents sur les actifs de niveau 3 détenus à la clôture de la période et inscrits dans les gains (pertes) latents sur les placements
Placements en actions	2 175 600	-	-	-	181 300	2 356 900	181 300
Total	2 175 600	-	-	-	181 300	2 356 900	181 300

2024							
	Solde à l'ouverture de la période	Achats	Ventes	Gains réalisés	Gain (perte) latent	Solde à la clôture de la période	Variation des gains (pertes) latents sur les actifs de niveau 3 détenus à la clôture de la période et inscrits dans les gains (pertes) latents sur les placements
Placements en actions	1 688 000	126 250	-	-	361 350	2 175 600	361 350
Total	1 688 000	126 250	-	-	361 350	2 175 600	361 350

i) Processus d'évaluation

Les titres non cotés classés au niveau 3 sont des placements dans des sociétés non cotées. L'évaluation est basée sur diverses méthodes et hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de clôture. Le tableau et la description ci-après présentent la technique d'évaluation.

2025							
Titres/instruments	Poste dans le tableau de la hiérarchie	Juste valeur (\$)	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Moyenne pondérée des données d'entrée	Variation raisonnable +/-	Variation de la valeur (\$) +/-
Actions	Placements en actions	2 356 900	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	15 %	+10 %/-10 %	235 690/ (235 690)

L'incidence sur l'évaluation d'une augmentation des données d'entrée indiquées ci-dessus représente la variation à la hausse ou à la baisse attendue de la juste valeur des placements classés au niveau 3 qui découlerait d'une augmentation des données utilisées. Une diminution des données d'entrée non observables aurait l'effet inverse. Des changements importants dans ces données pourraient aboutir à des évaluations de la juste valeur nettement plus élevées ou plus basses.

5. Gestion des risques associés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le gestionnaire cherche à réduire au minimum les effets négatifs potentiels de ces risques sur le rendement du Fonds en faisant appel à des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés, en surveillant quotidiennement les positions du Fonds et les événements du marché et en diversifiant les placements du portefeuille conformément à l'objectif de placement.

Risque de marché

Les économies et les marchés des capitaux du monde entier sont étroitement liés. Les événements économiques, financiers ou politiques, les accords commerciaux ou tarifaires, les guerres, le terrorisme, les incidents de cybersécurité, les catastrophes naturelles, les urgences sanitaires (telles que la propagation de maladies infectieuses) et d'autres situations ayant cours dans un pays ou une région pourraient avoir une incidence sur les économies ou les marchés du monde entier. C'est pourquoi, que le Fonds investisse ou non dans des titres dont les émetteurs se situent dans des pays touchés, ou qui y sont fortement exposés, la valeur et la liquidité des placements du Fonds pourraient subir les effets négatifs d'événements ayant lieu dans d'autres pays ou régions.

Risque de change — Le risque de change découle des instruments financiers libellés en devises.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds ne détenait aucun placement direct dans des actifs ou des passifs libellés en devises.

Risque de taux d'intérêt — Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur de marché des instruments financiers portant intérêt du Fonds varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'était pas exposé à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix — Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur, ou par tous les facteurs touchant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres comportent un risque de perte de capital. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des actions exposées au risque de prix était de 47 630 510 \$ (38 997 404 \$ au 31 décembre 2024).

Si les cours des actions du portefeuille avaient augmenté ou diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait diminué ou augmenté d'environ 4 763 051 \$ (3 899 740 \$ au 31 décembre 2024). En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds.

Répartition sectorielle	2025	2024
	%	%
Placements en actions		
Consommation discrétionnaire	13,8	17,6
Produits de première nécessité	5,5	19,1
Énergie	27,8	6,7
Produits financiers	28,4	3,7
Soins de santé	-	7,4
Industrie	13,6	29,1
Technologies de l'information	-	5,8
Immobilier	9,2	7,7
Autres actifs, moins les passifs	1,7	2,9
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100,0	100,0

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement envers le Fonds. Pour aider à gérer le risque de crédit, le gestionnaire du Fonds surveille attentivement la solvabilité et la solidité des contreparties réalisant des transactions pour le compte du Fonds. Le risque de défaut est considéré comme limité, car toutes les opérations sont réglées et payées à la livraison, et sont effectuées par des courtiers approuvés.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds n'avait aucun placement important dans des titres à revenu fixe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un Fonds ne soient pas facilement échangeables contre de la trésorerie au besoin. Le Fonds s'efforce de conserver un niveau de liquidités suffisant pour régler les charges et les rachats de parts en investissant principalement dans des titres liquides. Cependant, une forte demande imprévue de rachats de parts pourrait amener le Fonds à vendre certains placements à un moment moins favorable afin de pouvoir régler ces rachats. Pour gérer la liquidité du Fonds et lui permettre de respecter ses obligations, les actifs du Fonds sont essentiellement investis dans des titres négociés sur des marchés actifs qui, de l'avis du gestionnaire, peuvent être facilement vendus sur le marché dans des circonstances normales. De plus, un montant en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisant est conservé pour financer les rachats prévus.

Au 31 décembre 2025, les passifs du Fonds sont à payer dans un délai de trois mois. Au 31 décembre 2024, tous les passifs du Fonds sont arrivés à échéance en trois mois.

6. Parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories, et de parts dans chaque catégorie. Actuellement, le Fonds offre cinq catégories de parts : A, F, I, P et O. Les parts du Fonds sont offertes en tout temps. Les demandes de souscriptions supplémentaires ou de rachat reçues par le fiduciaire avant 16 h (heure de l'Est) à la date d'évaluation sont évaluées à la valeur liquidative par part établie à cette date. La valeur liquidative par part est calculée à la clôture de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. Les porteurs de parts ont droit aux distributions au moment où elles sont déclarées. Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles ou versées en trésorerie, au gré du porteur de parts. Le Fonds n'est soumis à aucune restriction ni aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. Les fluctuations du capital du Fonds au cours de la période sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Le capital du Fonds est géré conformément à l'objectif de placement du Fonds, ce qui comprend la gestion du niveau de liquidités de manière à pouvoir répondre aux demandes de rachat.

Le Fonds offre des parts des catégories A, F, I, P et O, décrites ci-après.

Parts de catégorie A	Offertes à tous les investisseurs avec l'option de paiement des frais d'acquisition à l'achat.
Parts de catégorie F	Offertes aux investisseurs qui participent à un programme de compte sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et qui paient des frais annuels selon la valeur de leur actif plutôt que des commissions sur les opérations, ou, au gré du gestionnaire, à tout autre investisseur pour lequel le gestionnaire n'engage aucuns frais de placement.
Parts de catégorie I	Offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, cas par cas, au gré du gestionnaire.
Parts de catégorie P	Offertes dans le cadre d'un placement privé aux investisseurs qui résident dans la province d'Ontario et investissent dans le Fonds par l'entremise du gestionnaire, agissant comme courtier sur le marché dispensé. Les frais de gestion et les primes de rendement des parts de catégorie P ne seront pas supérieurs à ceux des parts de catégorie F du Fonds.
Parts de catégorie O	Offertes dans le cadre d'un placement privé aux investisseurs qui résident dans la province d'Ontario ou, au gré du gestionnaire, dans d'autres provinces ou territoires, et investissent dans le Fonds par l'entremise du gestionnaire, agissant comme courtier sur le marché dispensé, ou d'un autre courtier inscrit. Les frais de gestion et les primes de rendement des parts de catégorie O ne seront pas supérieurs à ceux des parts de catégorie F du Fonds.

Sommaire des parts rachetables émises et en circulation aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Catégorie A	2025	2024
Parts en circulation à l'ouverture de la période	369 369	256 769
Souscriptions	34 152	107 799
Réinvestissements	25 525	18 745
Rachats	(52 256)	(13 944)
Parts en circulation à la clôture de la période	376 790	369 369

Catégorie F	2025	2024
Parts en circulation à l'ouverture de la période	2 073 163	1 474 414
Souscriptions	367 688	644 954
Réinvestissements	125 404	92 160
Rachats	(338 937)	(138 365)
Parts en circulation à la clôture de la période	2 227 318	2 073 163

Catégorie I	2025	2024
Parts en circulation à l'ouverture de la période	58 414	55 002
Souscriptions	34 336	-
Réinvestissements	4 804	3 412
Parts en circulation à la clôture de la période	97 554	58 414

Catégorie P	2025	2024
Parts en circulation à l'ouverture de la période	345 203	302 778
Souscriptions	-	83 505
Réinvestissements	24 807	20 097
Rachats	-	(61 177)
Parts en circulation à la clôture de la période	370 010	345 203

Catégorie O	2025	2024
Parts en circulation à l'ouverture de la période	319 370	230 997
Souscriptions	1 230	69 628
Réinvestissements	22 778	18 745
Parts en circulation à la clôture de la période	343 378	319 370

7. Opérations avec des parties liées

Gestion et frais du Fonds

Le gestionnaire est responsable des activités courantes du Fonds. Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion pour les services qu'il lui fournit. Ces frais sont différents pour chaque catégorie de parts. Ils sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour de chaque mois. Les frais de gestion annuels payables par le Fonds au gestionnaire pour les parts des catégories A et F sont respectivement de 2,15 % et de 1,15 %. Pour les parts de catégories I, P et O, ils sont négociés et payés directement par l'investisseur, et n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie A. Pour les parts de catégories P et O, ils ne seront pas supérieurs aux frais de gestion des parts de catégorie F.

Le gestionnaire peut recevoir, sur chaque catégorie de parts du Fonds, une prime de rendement. Le Fonds verse au gestionnaire une prime de rendement sur les parts de catégorie A et de catégorie F pour les semestres clos le 30 juin et le 31 décembre de chaque année (chacun une « période d'établissement ») correspondant à 15 % de l'excédent du rendement de la catégorie concernée sur le résultat de l'indice de référence au cours de la période d'établissement, après l'application d'un seuil de rendement (au sens donné ci-dessous), majorée des taxes applicables.

La prime de rendement est seulement versée au gestionnaire si le prix par part de la catégorie concernée à la clôture de la période d'établissement est supérieur au prix par part de la dernière période d'établissement au cours de laquelle une prime de rendement a été payée (le « seuil de rendement »).

Aucune prime de rendement n'est versée si le rendement de la catégorie concernée est inférieur au résultat de l'indice de référence au cours de la période d'établissement (un « écart négatif »). Par ailleurs, la prime de rendement est seulement versée au gestionnaire si l'écart négatif cumulatif de la catégorie pour les périodes d'établissement précédentes a été comblé. La prime de rendement est calculée et comptabilisée quotidiennement pour chaque catégorie de parts au cours de chaque période d'établissement, ainsi qu'à la date de rachat en question lors du rachat de parts d'une catégorie à une autre date que le 30 juin ou le 31 décembre.

Les porteurs de parts de catégories I, P et O peuvent négocier avec le gestionnaire une prime de rendement autre que celle indiquée précédemment, qui sera directement versée au gestionnaire, ou n'en verser aucune, conformément aux exigences réglementaires pertinentes.

Les frais de gestion et les primes de rendement sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH.

Le gestionnaire est également responsable des activités courantes du Fonds et prend en charge à l'occasion des frais d'exploitation, comme les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'administration et les coûts des systèmes. Au 31 décembre 2025, les frais d'exploitation absorbés par le gestionnaire s'élevaient à 98 717 \$ (183 424 \$ au 31 décembre 2024).

Pour la période close le 31 décembre 2025, la rémunération versée par le Fonds aux membres du comité d'examen indépendant a totalisé 9 449 \$ (7 845 \$ au 31 décembre 2024).

8. Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds distribue une part suffisante de son revenu de placement net imposable et de ses gains en capital nets aux porteurs de parts de sorte qu'il n'a aucun impôt à payer. Ces revenus sont imposables pour les porteurs de parts. Par conséquent, le Fonds a déterminé qu'en substance il n'était pas assujéti à l'impôt. Il ne comptabilise donc aucun impôt ni produit d'impôt différé sur les pertes en capital et autres qu'en capital. Les revenus nets de placement et les gains en capital nets (le cas échéant) sont distribués une fois l'an pour toutes les catégories.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et à l'impôt sur les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts et les impôts sur les gains en capital s'y rattachant sont présentés à titre de charge distincte dans l'état du résultat global et comme un élément de passif dans l'état de la situation financière. S'il y a lieu, le Fonds comptabilise un passif d'impôt différé estimé selon les gains latents pour tenir compte des impôts à payer sur d'éventuels gains en capital réalisés à la vente de titres.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour des périodes allant jusqu'à 20 ans et déduites des revenus imposables futurs. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables ultérieurs.

Les pertes en capital et autres qu'en capital du Fonds au 31 décembre sont présentées ci-dessous :

2025

Année d'échéance des reports de pertes autres qu'en capital*	Pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes en capital**
2042	-	-

2024

Année d'échéance des reports de pertes autres qu'en capital*	Pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes en capital**
2042	1 360	49 240

* Les pertes autres qu'en capital peuvent être déduites des revenus des années ultérieures.

** Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment aux fins de déduction des gains en capital des années ultérieures.

9. Commissions de courtage des clients

Dans certaines circonstances, il peut arriver que le sous-conseiller en valeurs du Fonds exécute certaines opérations de portefeuille auprès de courtiers qui offrent des services de courtage ou de recherche, soit directement, soit dans le cadre d'une entente de partage des commissions. Ces services peuvent comprendre la production de rapports ou d'autres communications concernant des entreprises, des secteurs d'activité, des pays ou régions et des événements économiques, politiques et juridiques.

Le total des commissions de courtage versées pour la période close le 31 décembre 2025 s'élevait à 93 528 \$ (46 613 \$ au 31 décembre 2024). Aucune entente de partage des commissions n'avait cours pendant les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024.

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables s'établit comme suit pour la période close le 31 décembre :

	2025			2024		
	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$	Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part \$	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$	Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part \$
Catégorie A	824 921	360 444	2,29	417 532	301 574	1,38
Catégorie F	5 266 406	2 100 910	2,51	2 742 361	1 774 832	1,55
Catégorie I	209 695	69 540	3,02	99 289	55 086	1,80
Catégorie P	901 690	346 851	2,60	546 336	324 571	1,68
Catégorie O	840 677	320 809	2,62	502 809	298 470	1,68